

Siège social

Secrétariat général Montréal

7240, rue Waverly
Montréal (Québec) H2R 2Y8
T 514 233 4364 1 800 361 1047
F 514 288 9455 mtl@plq.org

Secrétariat général Québec

1535, ch. Sainte-Foy, bureau 120
Québec (Québec) G1S 2P1
T 418 688 8910 1 800 463 4575
F 418 688 1416 quebec@plq.org



Le 25 novembre 2008

Monsieur Rodrigue Dubé
Président
Association démocratique des retraités
531, rue Dandurand
Longueuil (Montréal) J4L 2S5

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention des lettres que vous avez adressées les 12 et 18 novembre derniers au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Jean Charest. Soyez assuré que le Parti libéral du Québec est sensible aux préoccupations que vous exprimez dans vos correspondances. Nous avons à cœur la situation des personnes que vous représentez au sein de votre association.

D'abord, comme vous le savez, la désindexation des pensions qui a eu lieu du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999 a été imposée par le gouvernement du Parti Québécois.

Le Parti libéral du Québec s'est efforcé d'agir autrement depuis qu'il est au pouvoir. Le gouvernement libéral a notamment fait adopter des mesures permettant à des représentants des retraités de siéger sur des comités de régimes de retraite, ce qui constitue une première.

Nous reconnaissons toute l'importance de la désindexation des pensions auprès de vos membres. La Commission des finances publiques a entrepris en septembre dernier de se pencher sur cette question, et les députés libéraux ont démontré qu'ils étaient réceptifs à vos préoccupations. Nous désirons continuer de travailler activement avec vous à la recherche d'une solution juste et équitable, et nous nous engageons à ce que la réflexion se poursuive rapidement en invitant les retraités à venir témoigner publiquement.

Toutefois, il est important de bien considérer le fait que des réserves actuarielles ne constituent pas automatiquement des sommes libérées et immédiatement disponibles. La valeur des actifs peut connaître des fluctuations. L'évaluation récente des marchés financiers en témoigne.

2...

De plus, la situation des régimes de retraite et les besoins des caisses de retraite en général, ici et ailleurs dans le monde, en prenant en compte au Québec l'évolution future de la situation, et donc l'arrivée prévisible à la retraite prochaine de dizaines de milliers de personnes, n'est pas exempte de défis et d'interrogations.

Dans le contexte actuel et afin d'aider les particuliers qui ont des revenus de retraite, j'ai annoncé, dans ma mise au point sur la situation économique et financière du Québec du 4 novembre dernier, que le montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt, lequel avait été porté de 1 000 \$ à 1 500 \$ pour l'année d'imposition 2007, sera porté de 1 500 \$ à 2 000 \$ en 2009. De plus, ce montant sera indexé au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers à compter de 2010.

Dans cette mise au point, j'ai aussi fait part de plusieurs autres mesures qui soutiendront le revenu des ménages québécois, qui leur permettront de laisser le temps aux marchés financiers de se replacer avant de puiser dans leurs économies.

Permettez-moi d'élaborer davantage sur une de ces mesures que vous avez appuyée favorablement dans votre correspondance. Afin d'aider les Québécois à économiser davantage pour leur retraite, notre gouvernement a proposé que, à compter de l'année d'imposition 2009, l'âge limite pour la conversion des RPA et des REER passe de 71 à 73 ans. Cette modification repousserait de deux ans la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER et permettrait aux personnes âgées de 72 et 73 ans de continuer à accumuler du capital pour leur retraite, et ce, à l'abri de l'impôt. Dans le contexte actuel, cette mesure permettrait aux particuliers dont les économies en vue de la retraite sont affectées par la crise financière de disposer de deux années supplémentaires de rendement en franchise d'impôt.

NÉCESSITÉ DE MAINTENIR L'HARMONISATION AVEC LE RÉGIME FÉDÉRAL

Afin de simplifier l'administration des régimes de retraite des particuliers, le régime fiscal québécois est identique au régime fiscal fédéral. Il est important de maintenir l'harmonisation entre les deux régimes. Pour cette raison, il est primordial que le gouvernement fédéral donne suite à notre proposition pour que cette mesure prenne effet, et il va de soi que le gouvernement fédéral pourra compter sur notre collaboration pour en assurer l'application.

BÉNÉFICES POUR LES CONTRIBUABLES

Actuellement, une personne qui aurait par exemple un capital accumulé de 100 000 \$ dans un REER à la fin de l'année de son 71^e anniversaire et qui voudrait le convertir en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) devrait obligatoirement retirer un montant minimal de 7 380 \$ au cours de la première année et de 7 288 \$ l'année suivante.

La hausse de la limite d'âge pour l'échéance du REER de 71 à 73 ans ferait en sorte que cette personne :

- N'aurait plus d'impôts provincial et fédéral à payer sur le montant minimal à retirer, puisqu'elle pourrait le conserver dans son REER (gain de 6 704 \$ sur 2 ans).
- Bénéficierait d'un report d'impôt sur le rendement additionnel accumulé dans le REER (gain de 341 \$ sur 2 ans).

- Verrait ainsi ses impôts à payer reportés de 7 045 \$ au total sur 2 ans. La hausse de la limite d'âge de 71 à 73 ans pour l'échéance des RPA et des REER représenterait une diminution de l'impôt provincial de 27 millions \$ en 2009-2010.

Par ailleurs, en considérant également l'impôt fédéral, cela signifierait, pour 112 000 particuliers, une économie d'impôt d'environ 50 millions \$.

Nous sommes ouverts à poursuivre avec vous les échanges et le travail, à réévaluer la situation et si nécessaire à apporter un correctif dans l'avenir.

Comme vous le voyez, les actions entreprises par notre gouvernement visent à assurer le bien-être des retraités du Québec. Nous sommes déterminés à continuer sur cette même voie, et ce que nous vous proposons y contribuera assurément.

Le Québec s'est remis au travail. Une confiance renouvelée en l'avenir s'est installée. Depuis 2003, le gouvernement du Parti libéral du Québec a mis plus d'argent dans nos poches, plus de spécialistes dans les écoles, plus de médecins dans les hôpitaux, plus de Québécois en emploi. Il a relancé l'investissement, que ce soit dans l'énergie propre, dans les infrastructures et dans la santé. Il a donné un nouveau souffle aux familles, aux aînés et aux régions. Notre gouvernement a recentré l'État sur ses missions essentielles.

Chaque jour, nous défendons avec la même vigueur et la même passion les intérêts du Québec. Chacune des décisions qui sont prises le sont en pensant à tous les Québécois d'aujourd'hui, et aussi à tous ceux qui feront le Québec de demain. Et ce que nous faisons, nous le faisons pour améliorer le niveau et la qualité de vie de tous, des jeunes et des moins jeunes, des personnes seules, des couples et des familles.

Dans un contexte d'instabilité économique mondiale, le Québec a besoin d'un plan économique solide et d'une équipe expérimentée pour le mettre en application. Le Parti libéral du Québec a ce plan et cette équipe. Nous stimulerons l'économie et nous continuerons d'améliorer le niveau de vie des Québécoises et des Québécois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Monique Jérôme-Forget
Candidat du Parti libéral du Québec
Circonscription électorale de Marguerite-Bourgeoys